

Décision Générale colonial

Décision n° 9-38-1901 Mutations

n° 9-38-1901

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 19 juin 1901
Numéro JO n° 38 du 01/07/1901	Date du numéro 1 juillet 1901

TEXTE INTÉGRAL

M. Faivre, agent rentre des Affaires Indigènes est mis à la disposition de M. Piron, commissaire de police, à compter du 19 Juin 1901.